



TERMES DE REFERENCE

Recrutement d'un.e consultant.e

Évaluation de la phase 1 du projet PEUPLE

**Promouvoir la participation des Peuples Autochtones Pygmées
dans la gestion durable des terres et ressources naturelles
en République Démocratique du Congo (RDC)**

Projet PEUPLE (2021-2023)



Préambule :

Le projet PEUPLE, débuté en janvier 2021, est un projet triennal visant à promouvoir les droits et les modes de vie des populations Pygmées en République Démocratique du Congo (RDC). Agir ensemble est partenaire dans l'exécution du projet avec deux organisations européennes, le Centre de documentation, de recherche et d'information des Peuples Autochtones (DOCIP) et le Réseau européen pour l'Afrique centrale (EURAC) et trois organisations de la société civile (OSC) congolaises : le Programme Intégré pour le Développement du Peuple Pygmée au Nord-Kivu (PIDP), l'organisation Solidarité pour les Femmes Autochtones (SPFA) et le Réseau Ecclésial du Bassin du Congo (REBAC). Ce projet a été co-construit par les partenaires depuis 2017.

Le projet se déroule en deux tranches ; la première de 24 mois (janvier 2021 à décembre 2022) et la seconde en 12 mois de janvier à décembre 2023. Les objectifs, la stratégie et les activités sont présentées de manière succincte dans le présent document et sont développées dans la note d'initiative approuvée entre les partenaires.

La note d'initiative prévoit une évaluation de la première phase du projet et c'est dans ce cadre qu'Agir ensemble pour les droits humains recherche un.e consultant.e pour réaliser l'évaluation externe de ce projet. Cette évaluation finale portera sur la mise en œuvre globale de l'action : ses aboutissements, ses leçons apprises, ses capitalisations et les acquis en renforcement des capacités des OSC. L'évaluation s'appuiera sur la lecture des différents rapports, sur des entretiens en présentiel ou via Internet et si possible par une visite en Equateur qui est la province ayant le volume d'activité le plus important. L'évaluation vise à analyser l'ensemble de la première phase et à soutenir sa mise en œuvre globale en proposant des recommandations pour la deuxième phase; ceci dans un objectif de redevabilité interne de la qualité de l'intervention.

Contexte

Les peuples autochtones Pygmées de la RDC font face aux discriminations et violations de leurs droits ainsi qu'à l'accaparement de leurs terres ancestrales. Le projet PEUPLE vise à accompagner le renforcement des capacités de trois organisations - PIDP, SPFA et REBAC - de la société civile congolaise afin d'améliorer l'efficacité de leurs actions de plaidoyer ciblées auprès des décideurs institutionnels congolais et internationaux pertinents.

D'une durée de 3 ans, le projet PEUPLE a été imaginé à la demande des organisations congolaises en partenariat avec un consortium de trois organisations européennes spécialisées dans la défense des droits humains, l'accompagnement au renforcement des capacités et le plaidoyer européen et onusien. La stratégie partenariale du projet est particulièrement intéressante et riche. Si tous les partenaires possèdent une forte expérience à la fois sur la thématique et le terrain, chaque organisation apporte une expertise précise et pertinente qui permet un renforcement et apprentissage mutuel et participatif. Au fur et à mesure du déroulement du projet, une phase de réflexion a été entamée pour une seconde phase, notamment grâce à la recherche-action réalisée par l'Université de Mons (UMONS) en fin de tranche 1.

Un événement essentiel s'est produit pendant la mise en œuvre de la tranche 1 : l'adoption par les deux chambres du Parlement le 11 juin 2022 de la loi n°22/030 portant protection et promotion des droits des peuples autochtones Pygmées en RDC. Le Chef de l'Etat l'a promulguée le 15 juillet, et le 14 novembre elle a officiellement été publiée au Journal officiel de la RDC. Il s'agit d'une avancée considérable à laquelle le projet PEUPLE a contribué par des actions de plaidoyer concertées. La vulgarisation de cette loi auprès des populations

autochtones Pygmées et des autorités et sa mise en oeuvre effective devraient en priorité être un des objectifs clés de la phase 2 du projet.

Objectifs du projet

Le projet PEUPLE vise à promouvoir les droits fondamentaux et les modes de vie des populations autochtones Pygmées en RDC, avec leur participation inclusive à la gestion durable des terres, territoires et ressources naturelles pour la protection de l'environnement. Il a pour ambition de renforcer les capacités des OSC locales en Équateur et dans le Nord-Kivu afin qu'elles deviennent des interlocutrices des acteurs institutionnels et non-institutionnels pour mieux défendre les droits de ces populations.

Par conséquent, le projet vise à élaborer avec ces OSC des stratégies de plaidoyer dans le but de s'adresser aux décideurs pour défendre la participation des peuples autochtones Pygmées à la gestion durable des terres, territoires et ressources naturelles.

Enfin, le projet PEUPLE cherche à assurer un soutien technique et à inciter les acteurs institutionnels européens et onusiens à soutenir financièrement de manière plus importante des projets visant à défendre les droits des peuples autochtones Pygmées.

D'une durée de 36 mois, ce projet est cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD), le CCFD Terre Solidaire et le Secours Catholique Caritas Français.

Le budget total du projet est de 380.000 €, financé à 47 % par l'AFD.

Parties prenantes

- **Les bailleurs**

- **Bailleur principal : L'Agence Française de Développement (AFD)**

Etablissement public au cœur du dispositif français de coopération, l'AFD agit depuis plus de soixante-dix ans pour lutter contre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud. Au moyen de subventions, de prêts, de fonds de garantie ou de contrats de désendettement et de développement, elle finance des projets, des programmes et des études et accompagne ses partenaires du Sud dans le renforcement de leurs capacités. Site internet : www.afd.fr

- **Les bailleurs secondaires : Le CCFD Terre Solidaire et le Secours Catholique Caritas France.**

- **Le porteur du projet : Agir ensemble pour les droits humains**

Agir ensemble est une organisation de solidarité internationale française fondée en 1989. A travers des partenariats établis avec des associations locales dans des pays du Sud, elle soutient des actions de terrain de défense et de promotion des droits fondamentaux, renforce les capacités des acteurs locaux et vient en aide aux défenseurs.e.s des droits humains en

danger. Au cours des dernières années, l'ONG a travaillé en partenariat avec une trentaine d'organisations locales dans plusieurs pays d'Afrique et d'Amérique du Sud. L'ONG assure l'ingénierie du projet, son animation globale et la relation avec les OSC partenaires et les organismes financiers.

- **Les bénéficiaires directs du projet : les 3 OSC partenaires locales**

- La « Solidarité pour la Promotion des Femmes Autochtones » (SPFA). Dans la province de l'Equateur, on compte environ 300.000 Pygmées. SPFA vise environ 1000 bénéficiaires.
- Le « Programme Intégré pour le Développement des Pygmées » (PIDP) basé au Nord Kivu principalement. Le PIDP vise environ 1000 bénéficiaires.
- Le « Réseau Ecclésial du Bassin du Congo » (REBAC) a une couverture nationale.

Ce projet a été co-construit depuis 2017 par plusieurs organisations basées en Europe et en RDC, en l'occurrence le Réseau européen pour l'Afrique centrale (EURAC) basé à Bruxelles, le Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones (DOCIP) basé à Genève, Agir Ensemble pour les Droits Humains (Agir ensemble) basée à Lyon, Solidarité pour la Promotion de la Femme Autochtone (SPFA) en Equateur, le Programme d'intégration et de développement des peuples Pygmées (PIDP) au Nord-Kivu et le Réseau Ecclésial du Bassin du Congo (REBAC).

Agir ensemble mène depuis 1998 des projets de soutien aux organisations locales des droits humains en RDC. Le choix de ce pays s'explique ainsi par l'expertise des organisations porteuses du projet et par la pertinence de la problématique de représentation des peuples autochtones : en effet, les populations Pygmées sont estimées à 1,2 millions de personnes en RDC. Elles vivent notamment dans les provinces choisies pour ce projet : Équateur et Nord-Kivu. Il s'agit d'une des plus grandes communautés de peuples autochtones au monde.

- **Les groupes cibles et les bénéficiaires indirects**

- Au moins 2 000 personnes issues des communautés autochtones Pygmées dans les provinces où sont implantés la SPFA et le PIDP, soit les provinces de l'Equateur et du Nord-Kivu
- 4 réseaux d'OSC congolaises :
 - Le Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers de la RDC (REPALEF RDC) : 140 organisations et réseaux membres dont 7 ONG de femmes et 3 ONG des jeunes ;
 - Le Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (REPALEAC) : plus de 350 organisations de Peuples Autochtones et Communautés Locales de 8 pays d'Afrique Centrale en sont membres ;
 - La Dynamique des Groupes des Peuples Autochtones (DGPA) est un réseau national de 43 organisations autochtones Pygmées qui fait partie du REPALEF. Le Programme Intégré pour le Développement des Pygmées (PIDP) et Solidarité pour les Femmes Autochtones (SPFA) font partie du REPALEF.
 - la Ligue des Associations Autochtones pygmées du Congo (LINAPYCO)

- Acteurs officiels ciblés :
 - o Les institutions ciblées par les actions de plaidoyer provincial et national (gouvernement national et assemblée nationale, autorités et assemblées provinciales ainsi que les institutions militaires et judiciaires)
 - o Les institutions ciblées par les actions de plaidoyer international (Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, Union Européenne)

- Autres acteurs pertinents : Les formateurs, consultant.e.s, organisations de la société civile alliées, ambassades...

Principales activités du projet

Axe 1 : Renforcer les compétences techniques et organisationnelles de la SPFA, du PIDP et du REBAC afin d'accroître l'impact et la visibilité de leurs actions.

L'accompagnement en renforcement de capacités des organisations est un axe important du travail d'Agir ensemble et des deux partenaires européens, EURAC et DOCIP, à travers le développement de méthodologies, d'outils pratiques, et de modules de formation-accompagnement (gestion de projets, recherche de financements, plaidoyer, etc.). Les organisations locales bénéficient d'un renforcement de leurs capacités dans les thématiques suivantes : gestion et communication de projet, suivi comptable et financier des projets, stratégie organisationnelle, renforcement de l'expertise en monitoring des violations. Le renforcement de capacités des organisations locales est axé sur la structuration, la visibilité et la pérennité. En début de projet, chaque organisation a fait un autodiagnostic de ses capacités dans les domaines cités ci-dessus. C'est à partir de ces auto-diagnostic qu'Agir ensemble a analysés et consolidés, que le plan de renforcement des capacités a été bâti. En décembre 2022, une semaine de rencontres avec une forte composante de formations en renforcement de capacités a été organisée à Kinshasa.

Axe 2 : Elaborer avec les OSC locales des stratégies de plaidoyer, en coordination avec les organisations paires, dans le but de s'adresser aux décideurs pour défendre la participation des peuples autochtones Pygmées à la gestion durable des terres, territoires et ressources naturelles.

En matière de plaidoyer, peu d'actions sont en général tournées vers les instances européennes et internationales pour la représentativité des populations autochtones et la défense de leurs droits dans la gestion traditionnelle des ressources. Le projet contient plusieurs axes de plaidoyer au niveau national et régional ainsi que des activités au niveau international, que ce soit aux Nations Unies ou au niveau de l'Union Européenne.

Axe 3 : Assurer un soutien technique et inciter un soutien financier plus important des acteurs institutionnels européens et onusiens pour des projets visant à défendre les droits des populations autochtones.

La gestion juste et durable des ressources naturelles constitue un des principaux axes de plaidoyer d'EURAC, qui mène et publie des recherches spécifiques sur cette thématique. EURAC collabore régulièrement avec des chercheurs universitaires sur les enjeux d'approvisionnement en ressources naturelles et de la gestion foncière dans les Grands Lacs. Les études, visent systématiquement à construire des

recommandations politiques à destination des décideurs-politiques européens et des Etats membres de l'Union Européenne sur base des analyses empiriques. Dans le cadre du projet PEUPLE, EURAC a coordonné la réalisation d'une recherche-action en collaboration avec l'Université de Mons pour établir un état des lieux des enjeux afférents à la question des peuples autochtones Pygmées et à la gestion des terres et pour en tirer des recommandations politiques pertinentes. Le DOCIP mène régulièrement des missions conjointes avec le PIDP à Genève et à New York lors d'évènements de plaidoyer sur les droits des peuples autochtones. Ainsi il est prévu que les organisations partenaires se déplacent en Europe au premier semestre 2023 pour rencontrer les institutions européennes et onusiennes concernées.

Description du travail d'évaluation

L'évaluation externe finale a été prévue depuis l'origine. Elle vise à produire une analyse globale du projet, à partir de la vérification et de l'enrichissement sur le terrain des informations relatives à la mise en œuvre du projet, en s'appuyant sur des observations et sur les appréciations des organisations partenaires, des bénéficiaires et des parties prenantes externes.

Elle s'articule autour des **activités réalisées et méthodes d'action** du projet PEUPLE dans les deux provinces de mise en œuvre :

1. **Objectif spécifique 1.** Accroître l'impact de l'action des OSC locales qui défendent les droits des peuples autochtones Pygmées

Résultat 1 : Les capacités organisationnelles des OSC autochtones locales qui défendent la participation des peuples autochtones Pygmées dans la gestion traditionnelle des terres, territoires et ressources naturelles sont renforcées dans leur visibilité et leur expertise

Indicateur de résultat : A l'issue du projet, les OSC locales partenaires du projet sont renforcées dans leur expertise et leur structuration

- Le renforcement de capacités des 3 OSC partenaires dans 3 domaines clés : gestion de projet et gestion administrative et financière, gouvernance associative, pérennité et modèle économique. Cette partie évaluera les formations dispensées par Agir ensemble et l'impact de la visite d'échanges de Kinshasa en décembre 2022. Elle évaluera aussi le guide d'autodiagnostic utilisé par les OSC partenaires pour identifier leurs besoins de formations.

Indicateurs de suivi : Chaque OSC bénéficie d'une formation en gestion administrative et financière, gouvernance associative et pérennité économique en année 1 du projet.

Acteurs : Agir ensemble, OSC locales

- Le renforcement de l'impact de l'action des 3 OSC partenaires au niveau régional par le biais d'échanges d'expérience et d'activités de réseautage. La visite d'échange fait aussi partie des activités à évaluer sous ce point. D'autres activités et méthodes telles qu'une cartographie d'OSC africaines de défense des droits des peuples autochtones Pygmées et le groupe WhatsApp, animé par Agir ensemble la 1ère année du projet puis par les partenaires.

Indicateurs de suivi : 1 visite d'échanges est organisée. 1 document sur le retour d'expérience pour capitaliser sur cette visite d'échanges. 1 cartographie d'OSC africaines de défense des droits des peuples autochtones est produite pour identifier de potentiels alliés continentaux. Création d'un groupe WhatsApp pour échanger régulièrement entre personnels des OSC locales

Acteurs : Agir ensemble, OSC locales

- La documentation des cas d'expropriation des terres des peuples autochtones par les entreprises en lien avec la recherche-action ; le projet prévoyant la documentation d'au moins 3 cas d'expropriations.

Indicateur d'activité : au moins 3 cas d'expropriation sont documentés

Acteurs : OSC locales pour la documentation et la dissémination ; Agir ensemble, EURAC et DOCIP pour la dissémination

2. Objectif spécifique 2. Les OSC congolaises s'appuient sur les stratégies de plaidoyer existantes et les mettent en œuvre auprès des décideurs pour défendre la participation des peuples autochtones Pygmées à la gestion durable des terres, territoires et ressources naturelles.

Résultat 2 : Les OSC partenaires utilisent les stratégies coordonnées de plaidoyer pour promouvoir la participation des peuples autochtones à la gestion traditionnelle des forêts et la gestion durable des terres, territoires et ressources naturelles

Indicateur de résultat : A l'issue du projet, une stratégie coordonnée est élaborée et approuvée par les OSC

- Le renforcement des capacités d'action des OSC en matière de plaidoyer national et régional : le projet fera appel à un ou plusieurs intervenants externes pour renforcer les connaissances des organisations locales dans la maîtrise des outils de plaidoyer et des mécanismes existants de défense des droits des peuples autochtones, notamment le Cadre de Directives Nationales de la RDC sur le Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP)

Indicateurs de suivi : 1 formation en plaidoyer national et régional pour chaque OSC

Acteurs : OSC locales

- Le renforcement des capacités d'action des OSC en matière de plaidoyer international : à travers cette activité, les partenaires des OSC locales seront en mesure de comprendre le fonctionnement de l'Union européenne et des Nations Unies et des leviers institutionnels, légaux et politiques qui peuvent être mobilisés au sein de leurs organisations respectives. La formation organisée par le DOCIP abordera le plaidoyer international visant les Nations Unies, tandis que la formation mise en œuvre par EURAC traitera des opportunités de plaidoyer au niveau européen.

- Indicateurs de suivi : 1 formation en stratégie de plaidoyer onusien et européen pour chaque OSC

Acteurs : DOCIP, EURAC, OSC locales

- La réalisation d'une recherche-action sur la situation des peuples autochtones Pygmées dans les deux provinces concernées. Le but de cette activité est de collecter des informations stratégiques pour la réalisation d'une étude de base sur la situation de l'accès à la terre et aux ressources liées à la terre (notamment les forêts) des peuples autochtones Pygmées dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Équateur. La recherche est mise en œuvre par l'Université de Mons. Cette recherche constituera une analyse de base de la situation qui prévaut actuellement dans les 2 provinces du projet et fournira des pistes pour le développement et la consolidation du plaidoyer national et international. La recherche-action proposera ainsi des pistes pour la deuxième phase du projet.

Indicateurs de suivi : 1 recherche action est menée avec l'Université Catholique de Louvain

Acteurs : EURAC, OSC locales

3. Objectif spécifique 3. Assurer un soutien technique et inciter un soutien financier plus important des acteurs institutionnels européens et onusiens pour des projets visant à défendre les droits des peuples autochtones Pygmées.

Résultat 3 : Les décideurs européens et onusiens, sensibilisés à la question de la participation des peuples autochtones aux mécanismes de décision, soutiennent des mesures favorables à la défense des droits des peuples autochtones pygmées

Indicateur de suivi : Nombre d'interventions sur les peuples autochtones en RDC et dans la région au (1) Parlement européen, au (2) Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU en préparation du rapport à mi-parcours du troisième cycle de l'examen périodique universel

- La mission de plaidoyer international en présence des acteurs locaux. Cette activité aura pour objectif de faire reconnaître la question autochtone comme étant une des composantes essentielles de l'amélioration du respect des droits humains en République Démocratique du Congo.

Indicateur de suivi : 1 évènement parallèle durant une session du Conseil des Droits de l'Homme ou hors session du CDH y compris organes subsidiaires

Acteurs : DOCIP, EURAC, Agir ensemble, OSC locales

- La conférence au Parlement européen à Bruxelles en présence des acteurs locaux. Cet évènement, prévu la dernière année du projet, s'inscrira dans une tournée de plaidoyer plus large visant à faire remonter les préoccupations des organisations partenaires du projet auprès des décideurs politiques européens et permettra la diffusion large des résultats de la recherche-action.

Indicateur de suivi : 1 conférence au Parlement européen à Bruxelles

Acteurs : EURAC, DOCIP, Agir ensemble, OSC locales

Le/la consultant.e devra établir un bilan global et objectif des actions du projet depuis son démarrage. Cette étape doit lui permettre de disposer d'une connaissance précise et détaillée du projet, de son évolution et de son contexte. A cet effet, il/elle devra notamment:

- Rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents relatifs au projet évalué et étudier le cadre logique de l'intervention (finalité, objectifs spécifiques, réalisations, indicateurs de suivi et hypothèses critiques) de manière à en acquérir une bonne connaissance. Les documents à consulter seront disponibles auprès d'Agir ensemble et des OSC partenaires.
- Conduire des entretiens avec les personnes impliquées ou ayant été impliquées dans le projet.
- Recueillir les témoignages des personnes et structures locales ayant contribué à la réalisation du projet et des personnes ayant bénéficié du projet.

A partir des constats et des informations disponibles, le/la consultant.e devra évaluer la performance du projet au regard des cinq critères suivants¹: pertinence, cohérence, efficacité, efficience, viabilité/durabilité. Il reviendra au/à la consultant.e de les préciser lors de sa réunion de cadrage avec Agir ensemble. Cependant, Agir ensemble souhaite prioriser pour l'évaluation

¹ Voir critères du CAD de l'OCDE sur l'évaluation du développement : <https://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/criteres-cad-evaluation.htm>

de la première phase les critères suivants : pertinence, cohérence, efficacité et viabilité/durabilité. Il.elle axera ses recommandations dans la perspective de la mise en œuvre de la deuxième phase du projet.

Le.la consultant.e fera l'évaluation de la première phase en fonction d'enjeux qui sont développés ci-dessous :

1. Un enjeu de redevabilité externe avec 4 questions évaluatives :

- 1.1. Quelle est la pertinence de la conception du projet PEUPLE par rapport au contexte de mise en œuvre du projet ? A savoir l'adaptation du projet aux zones de mise en œuvre, les synergies avec les initiatives existantes et la coordination avec les autres entités/organisations de la zone couverte ainsi que les points forts et faiblesses de la conception (critères de cohérence et de pertinence).
- 1.2. Dans quelle mesure la stratégie partenariale du projet PEUPLE a-t-elle ciblé et eu les moyens d'appuyer des OSC partenaires pertinentes pour la réussite des objectifs du projet (critères de pertinence et d'efficacité) ?
- 1.3. Dans quelle mesure le projet PEUPLE a-t-il été en capacité de mettre en œuvre les activités prévues de façon qualitative ? A quelles contraintes et difficultés le projet a-t-il été confronté (critère d'efficacité) ?
- 1.4. Dans quelle mesure la stratégie d'intervention du projet PEUPLE a-t-elle permis de consolider les capacités d'action, de plaidoyer et de gestion des OSC ? Identifiez les possibles freins, blocages et les principales réussites du projet dans ce domaine (critères d'efficacité et de durabilité du projet et pertinence de l'approche).

2. Un enjeu de redevabilité interne qui s'intéresse à la fidélité à la mission associative d'Agir ensemble :

- 2.1. Dans quelle mesure le projet PEUPLE a-t-il permis de nouer des liens porteurs de perspectives avec ces OSC (critère de viabilité) ?

L'évaluation de cette première phase souhaite également mettre l'accent sur un enjeu prioritaire :

La prise en compte du genre

1. Le projet PEUPLE a-t-il pris en compte la notion de genre dans ses objectifs, sa stratégie, et les activités du projet ? Si oui, comment et avec quels résultats ?

2. Le projet PEUPLE a-t-il permis de renforcer les OSC partenaires dans la prise en compte du genre dans leurs actions et au sein de leurs organisations ?

La démarche d'évaluation sera ponctuée par deux temps forts :

- Si possible, l'évaluateur.rice effectuera au minimum une visite de terrain en Equateur et si possible une autre dans le Nord Kivu. A cette occasion,

l'évaluateur.ice pourra réaliser *in situ* des entretiens avec les membres des OSC partenaires et enquêter auprès des bénéficiaires directs et indirects du projet ainsi que certaines parties prenantes extérieures impliquées dans le déroulement de l'action.

- **La restitution finale** en visioconférence. La restitution veillera notamment à mesurer la pertinence et la cohérence du projet par rapport au contexte et à la phase 2 à venir; la prise en compte du genre ; l'efficacité des activités; leur efficience au regard des moyens mobilisés; les résultats obtenus, leur viabilité et leur durabilité.

MODALITES DE L'EVALUATION

Démarche méthodologique

L'approche se veut participative avec des consultations collectives et individuelles. Pour ce faire, l'évaluation s'appuiera sur :

- La documentation disponible auprès de chaque partenaire (rapports, monitoring, fiches d'activités, textes de loi, études, rapports de mission...);
- Des entretiens avec les principaux responsables de la mise en œuvre et du suivi du projet (l'équipe d'Agir ensemble, les équipes des OSC);
- Des entretiens avec les bénéficiaires et les groupes-cibles (familles, organisations partenaires, autorités, participants aux visites d'échanges...).

Dans sa proposition technique, le.la consultant.e devra présenter la méthodologie envisagée ainsi que les techniques et outils de recueil et d'analyse des données.

Durée de l'évaluation

La prestation pour la réalisation de cette évaluation aura lieu **entre mai et septembre 2023**.

La prestation débutera après la signature du contrat entre le.la consultant.e et Agir ensemble. Elle inclut notamment une réunion de lancement, une mission de terrain, et une restitution finale des conclusions de l'évaluation dans les locaux d'Agir ensemble.

Calendrier prévisionnel/indicatif :

12 avril 2023 : Date limite de réception des candidatures

24 avril 2023 : Sélection de l'évaluateur.ice

Semaine du 2 mai 2023 : Réunion de cadrage de l'évaluation avec Agir ensemble et production d'un document de programmation des activités d'évaluation

Du 2 mai au 31 août 2023 : Réalisation de l'étude, enquête sur le terrain et entretiens en visioconférence avec les différentes parties prenantes et bénéficiaires, rédaction des rapports

Semaine du 10 juillet 2023 : Remise d'un rapport provisoire d'évaluation et réunion de présentation des résultats avec Agir ensemble pour les droits humains.

Semaine du 17 juillet 2023 : Atelier de restitution et d'échange en visioconférence autour des premiers résultats et relecture par les partenaires du projet du rapport provisoire

28 août 2023 : Remise du rapport final

Semaine du 4 septembre 2023 : Réunion de restitution de l'étude avec les partenaires du projet PEUPLE

Livrables attendus

Il sera demandé à l'évaluateur.rice de fournir :

- Un rapport de cadrage (ou note de démarrage) présenté à Agir ensemble **fin mai 2023**. Il fera le point des premières investigations sur la base des lectures documentaires et premiers entretiens. Il inclura : les questions et hypothèses qui seront traitées ; le planning prévisionnel ; les entretiens prévus, la méthodologie employée.
- Un rapport provisoire devra être disponible au plus tard la semaine du **10 juillet 2023**. Des commentaires seront faits et transférés à l'évaluateur.trice pour considération. Il fera l'objet d'une première restitution avec l'ensemble des parties prenantes.
- Un rapport final. Il devra être achevé et disponible **le 28 août 2023**. Il sera transmis en version électronique (format Word et Excel) et en 4 exemplaires imprimés. Le rapport devra comprendre à minima :
 1. Un rappel rapide des termes de référence et de la méthodologie employée ; la liste des personnes rencontrées et des lieux visités ; une bibliographie éventuelle ; les observations et résultats de l'évaluation, tels que définis dans les termes de référence; des perspectives et conditions de développement et de pérennisation du projet.
 2. Des recommandations concrètes et constructives dans la perspective de la reconduite du projet pour une deuxième phase.
 3. Une synthèse/résumé exécutif (4 pages maximum) reprenant, après une présentation générale rapide, les principales conclusions et recommandations.

Profil de l'évaluateur.ice

Les compétences requises pour réaliser cette évaluation sont :

- Connaissance et expérience professionnelle en matière d'évaluation
- Expérience en matière de coopération au développement

- Maîtrise du contexte associatif congolais et des enjeux liés aux droits humains et des peuples autochtones pygmées
- Connaissance des mécanismes de financements de l'AFD, notamment le financement des projets terrain via le mécanisme Initiative OSC

L'évaluation sera menée par un.e expert.e ayant une expérience confirmée dans l'évaluation de projets internationaux et une excellente connaissance des problématiques relatives à la promotion des droits humains, des peuples autochtones pygmées et des dynamiques associatives en Afrique centrale. Une bonne compréhension des réalités sociopolitiques de la RDC est souhaitée.

Le/la consultant.e devra avoir conscience que la prestation attendue implique un engagement sur plusieurs semaines.

Le/la consultant.e souhaitant répondre à cet appel d'offre devra préciser les modalités envisagées pour assurer une appréciation systématique et objective de la mise en œuvre des activités au cours du projet.

Modalités de réponse et critères de sélection du prestataire

Les prestataires intéressé.e.s enverront une proposition constituée des éléments suivants :

- Un CV de l'évaluateur.rice et, le cas échéant, d'une présentation de la société ou de l'organisation dont il ou elle dépend (10 pages maximum) ;
- Une proposition technique décrivant notamment la compréhension de la mission (2 pages maximum), la démarche méthodologique proposée pour atteindre les objectifs (4 pages maximum), un chronogramme indicatif et les résultats attendus de l'évaluation ;
- Une offre financière comportant le budget global (Hors Taxe et Toutes Taxes Comprises) et les prix détaillés (honoraires, indemnités journalières, transports...) ;
- La disponibilité du/de la consultant.e durant les mois de mai à septembre 2023.

Le devis ne pourra pas dépasser le montant total de **5 000 euros TTC** pour l'ensemble de la prestation. Ce budget inclut les frais de consultance, de transport et de séjour pour les déplacements sur le terrain qui sont directement pris en charge par l'évaluateur.rice.

La sélection de l'expert.e se fera sur la base des critères d'évaluation suivants :

- Exposé de la problématique et compréhension du sujet
- Démarche méthodologique proposée
- Qualifications, expériences et compétences
- Expériences de la zone et de la problématique du projet à évaluer
- Détail des prix et coûts des différentes prestations
- Chronogramme de réalisation de l'ensemble des prestations.

Les propositions sont à adresser par mail aux deux adresses suivantes au plus tard le 12/04/2023 sous la référence PEUPLE\EVAL\2023 :

f.stevens@aedh.org et l.theron@aedh.org